

cer au nom des provinces, et nous le comprenons. Mais je voudrais lui demander si le gouvernement espère que les provinces vont continuer à verser leur supplément pour que les gens admissibles à un supplément mensuel de \$30 en vertu de ce bill reçoivent en fait un peu plus aux termes du régime?

L'hon. M. MacEachen: Je sais le sens de la question. C'est pour obtenir l'appui du gouvernement ou formuler l'espoir que les provinces vont continuer à verser le supplément. Je répète que si nous avons jugé que les suppléments provinciaux représentaient un revenu aux termes de ce projet de loi, les intéressés n'auraient pas droit au supplément fédéral. Mais nous ne l'avons pas jugé ainsi; donc, ils sont admissibles à cette prestation. Leurs prestations ne seront aucunement réduites à cause du supplément provincial. Ainsi, les pensionnés n'ayant aucun autre revenu recevront les \$30 supplémentaires, ce qui portera la pension à \$105 par mois.

L'honorable député me demande si les provinces vont dire: «Ils ont reçu ce que nous leur avons donné, et nous allons diminuer notre supplément». Tout ce que je puis répondre—et j'espère que c'est ce qui se produira dans les régions où une aide supplémentaire est nécessaire—c'est que les provinces devraient profiter des dispositions du régime d'assistance publique du Canada pour fournir le supplément nécessaire en sus des \$105, dont le gouvernement paierait la moitié.

M. Simpson: Une dernière question. Maintenant que le ministre a fait cette déclaration, je voudrais poser une question qui intéresse tout particulièrement le gouvernement fédéral.

J'aimerais, avant l'étude de l'article 9 poser une question à propos du calcul du revenu. Le ministre consulera-t-il son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien, afin d'obtenir la garantie que les Indiens protégés par traité qui bénéficient présentement de la sécurité de la vieillesse et en raison de la hausse du coût de la vie dans la plupart de leurs régions, d'assistance supplémentaire sous la forme de versements en espèces et de rations, ne perdront pas le supplément mensuel de \$30 prévu dans cette mesure?

● (9.00 p.m.)

L'hon. M. Bell: Une réponse à cette question s'impose car celle-ci est importante.

L'hon. M. MacEachen: Je m'entretiendrai volontiers avec le ministre à cet égard.

M. Southam: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à propos de l'adminis-
[M. Simpson.]

tration de ce régime d'allocations supplémentaires de vieillesse. Bon nombre de personnes ont soulevé cette question ici, au cours de ce débat, et ailleurs. Le ministre ou un fonctionnaire de son ministère ont-ils calculé combien il coûtera au Trésor pour verser ce supplément au titre de la sécurité de la vieillesse comparativement à une majoration pure et simple telle que proposée par l'opposition? En coûtera-t-il \$10 ou \$20 par personne? A-t-on fait un estimé à cet égard?

L'hon. M. MacEachen: On prévoit que le coût de ce programme s'éleva à 3.6 millions la première année.

M. Pugh: Monsieur le président, je ne veux pas m'y attarder, mais le ministre a été, me semble-t-il, négligent et n'a pas consulté les ministres provinciaux de la Santé à propos de ce supplément d'allocation qu'on ne permette un exemple. Le versement supplémentaire sera de \$30 par mois ou une fraction de cette somme. Il ne sera versé après le 1^{er} de l'an qu'une fois la demande du requérant approuvée.

M. Knowles: Les requérants ne le recevront qu'après la fin de mars.

M. Pugh: Peut-être ne le recevront-ils qu'après la fin de mars, mais entre-temps ils auront reçu des versements supplémentaires de la province pendant une période de trois à six mois. Quand ils commenceront à recevoir le supplément fédéral, il n'est pas dit que le gouvernement provincial ne leur demandera pas de rembourser le supplément provincial de \$160 à \$180. Cela créera une situation atroce. Il est assez difficile de vivre par le temps qui court, à cause du coût élevé de la vie, sans qu'on aille leur demander de rembourser le supplément provincial et ainsi les placer dans une situation pénible.

Le député de Nickel-Belt a cité l'exemple de celui qui a mal rempli une formule et a dû restituer un certain montant. Cela illustre l'importance de la situation. Les prestations provinciales actuelles feront-elles l'objet d'une modification par suite du supplément fédéral proposé de \$30, qui n'entrera en vigueur qu'à la fin de mars? Le ministre causait avec quelqu'un d'autre quand j'ai mentionné ce point; qu'il me soit donc permis de le répéter brièvement pour le lui faire bien comprendre.

Le gouvernement fédéral accordera apparemment des prestations à ceux qui établiront leur admissibilité par une déclaration d'impôt sur le revenu, mais—les déclarations ne seront produites qu'à la fin d'avril. Entre-temps, un grand nombre de pensionnés admissibles auront reçu des paiements supplémentaires des gouvernements provinciaux. Il est concevable